



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 24 et 25 mai 2024

Cette réunion s'est tenue à Marseille les vendredi 24 et samedi 25 mai 2024.

*Etaient présents : Mmes BAJOLLET (vendredi), CARLIER, NOEL, VEROLA et VIGUIE
MM. BOURLET (vendredi), CHAUVIN (vendredi), DORIZON, GONY, LE
BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, STEPHANT, THEARD et VAISSIERE*

*Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ, Directeur Technique National
Mme Anna MAILLARD (vendredi), Conseillère technique Nationale
M. Charles-Baptiste AGOSTINI (vendredi), Conseiller Technique
National
M. William ROUX (vendredi)*

Excusés : M. CANTARELLI, GRIGNON, IANNARELLI et SCHMITT

Homage à M. Robert MAUJONNET, Président du CD58, qui vient de nous quitter.

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Merci de vous être rendu disponible pour ce nouveau comité directeur. Durant les semaines passées, nous avons été confrontés à une remise en cause par certaines personnes de l'efficacité de notre logiciel « Gestion Concours ». Le contrôle d'un GCZ, après que des allégations de tricherie aient été portées envers une compétition, a démontré si besoin était que tout était clean. J'espère que la personne qui a porté cette fausse information aura l'honnêteté de dire que ses allégations étaient infondées. Evidemment nous n'avons pas la prétention de dire que nos applications sont inviolables, surtout quand on voit l'habileté des hackers à pénétrer des systèmes bien plus sensibles que les nôtres. Toutefois, ces actions ne sont pas à la portée de n'importe quelle personne. Les responsables de table de marque ne doivent pas se sentir visés, car pour le faire il faut avoir quelques notions en informatique et en programmation. Toutefois, quiconque se risquerait à de telles opérations doit savoir qu'il s'agit de tricherie ou de fraude et qui plus est nous avons les moyens de vérifier les GCZ et de voir s'il y a eu manipulation du tirage au sort ou tricherie.

A l'avenir, je souhaite que tous les GCZ des championnats départementaux soient gardés par les CD car il n'est pas exclu que la FFPJP fasse des contrôles aléatoires, ceci nous permettra de couper court aux rumeurs ou aux idées les plus extravagantes.

Les championnats départementaux finis, on s'aperçoit que certaines équipes qualifiées déclinent leur participation aux championnats régionaux pour des motifs peu légitimes. En la matière, il existe une réglementation et il appartient aux présidents de région d'accepter ou de refuser les absences. Laisser les joueurs décider de leur participation ou pas à un championnat est contraire à toute éthique sportive. J'encourage les responsables départementaux ou régionaux à faire preuve de plus de fermeté et de rigueur, sauf motif légitime l'absence est acceptable hors de ce champ, l'absence doit conduire à une suspension administrative pour la qualification ce même championnat l'année suivante.

Les Malgaches vont pouvoir rejouer en compétition et c'est une très bonne nouvelle tant pour la Fédération malgache que ses licenciés et notre discipline sportive. Nous reviendrons sur les conditions conduisant à leur présence sur nos compétitions. Je rappelle que si nous avons transformé l'appellation de nos compétitions fédérales en les baptisant « TOP... », la présence d'équipes internationales lors de ces compétitions répond toujours aux mêmes règles, ce qui vaut pour les Malgaches vaut pour toutes les autres équipes se prévalant d'une représentation nationale. La présentation des modalités Malgaches sera l'occasion de rappeler les règles aux organisateurs et délégués.

Une fois encore, je rappelle que les dirigeants ont des droits mais aussi des devoirs et le rappel fait par un préfet à un président de club sera une nouvelle fois l'occasion d'appuyer sur les obligations liées à ces fonctions.

Un dernier mot, les commissions de discipline jugent des faits, pas des conflits de personnes. Elles sont suffisamment sollicitées pour ne pas leur demander en plus de juger des contentieux entre personnes et ce quel que soit le motif dit ou non-dit.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU 5 AVRIL 2024 (VISIO)

Le compte-rendu du comité directeur en date du 5 avril (VISIO) est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Je débute par une bonne nouvelle avec le nombre de licenciés à la date du 23 mai : 295 804. Nos prévisions budgétaires sont dépassées puisque nous avons acté avec la commission des finances une recette de licences sur une base de 285 000 licenciés. Logiquement, nous devrions dépasser ce nombre et nous rapprocher des 300 000 licenciés (nombre que nous avons atteint en 2019 avant la pandémie Covid).

D'autre part, une autre bonne nouvelle avec à ce jour un nombre de mutations internes et externes de 25 500 (4 000 externes et 21 500 internes), soit une recette de 295 000 € pour une prévision budgétaire de 260 000 € (+ 35 000 €).

Pour la partie recettes, nous avons procédé à l'appel au versement de l'acompte sur les licences 2024 pour nos comités, acompte à régler avant le 15 avril 2024. Nous avons reçu 100 % des règlements de nos comités en métropole, seuls certains comités outre-mer sont en attente de paiement mais pour eux, nous régulariserons lors du solde de la fiche financière 2024.

Sur le suivi de la trésorerie pour le championnat du Monde, la trésorière du CD 21 nous a transmis un récapitulatif des différentes dépenses et recettes sans les pièces justificatives. Nous l'avons relancé pour les obtenir afin d'intégrer les données sur le compte spécifique du championnat du Monde. Ce compte sera mis à jour mensuellement en fonction des nouvelles dépenses et recettes et nous organiserons une réunion en Visio avec les personnes concernées pour valider l'état des dépenses en fonction des justificatifs.

Pour la subvention A.N.S. 2024 pour les Comités et les clubs, l'enveloppe 2024 est de 305 900 €. La réunion pour la répartition s'est déroulée ce mercredi 22 mai en Visio. Fabienne VIGUIE nous en fera un retour.

Courrier du CD39 au ministère des Sports : demande d'aide financière au fonctionnement du BOULODROME.

Le comité directeur ne donne pas un avis favorable à la demande du CD39.

IV. INFORMATIQUE : intervention d'Éric REBIBO Société HADOKEN

Présentation du projet de dématérialisation de la licence : le Comité Directeur choisit la dématérialisation à 100% avec QR Code.

Des devis sont en cours de finalisation et des propositions concrètes devront parvenir rapidement à la FFPJP afin de prendre les décisions en adéquation avec le projet de dématérialisation.

Souhait de modifier le formulaire de prise de licence :

- Rajouter une case pour demander si un arbitre ou un éducateur souhaite être en activité dans l'année (il peut avoir un diplôme mais refuser d'officier dans l'année) ;

- Rajouter certaines données obligatoires : lieu de naissance, etc.

V. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (Patrice RODRIGUEZ)

En préparation de chaque comité directeur, il a été décidé d'instaurer un ordre du jour basé sur les bilans intermédiaires d'actions prioritaires, les projets et dossiers incontournables (CIP, ANS/PSF, planning prévisionnel des actions) à faire voter/valider (planification en amont des projets à présenter). Je fais un rappel 15 jours avant pour un envoi des collaborateurs la fin de semaine avant chaque CD

ACTION 1 : DEVELOPPEMENT : Promotion des pratiques sportives pour tous y compris le sport de compétition ; contrat de développement (Politique envers les jeunes, les féminines, les DROMS, la pratique handi) ; ANS ; carnet de bord ; labellisation ; convention d'objectifs territoriale ; honorabilité...

Plan stratégique d'accueil des nouveaux licenciés post JOP :

Mme la Ministre du MJS a fait une commande à toutes les fédérations de produire avant le 03 juin un plan stratégique d'actions pour accueillir les nouveaux licenciés après les JOP.

En diagnostic, le retour fait par les organes déconcentrés par les carnets de bord démontre factuellement qu'il n'y a pas d'actions spécifiques pour se faire.

Les présidents de fédérations sont conviés à une visioconférence menée par la ministre le lundi 27 mai.

Projet Conventions d'objectifs territoriales : Présentation et validation du process

Pourquoi faire ?

- Pour que la Fédération concrétise sa volonté de passer d'une dynamique de fonctionnement à une dynamique de projet ;
- Pour que chaque financement fédéral à destination des organes déconcentrés ait pour but de participer à des objectifs de développement précis ;
- Pour axer l'enveloppe ANS PSF sur le soutien aux clubs et dédier la convention d'objectif territorial à ses organes déconcentrés.

Quel outil ?

Un document liant la FFPJP et ses organes déconcentrés définissant des orientations communes.

Ce document a pour vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs de la Pétanque et du Jeu Provençal français sur les mêmes objectifs.

Une déclinaison technique et pédagogique du Projet Sportif Fédéral (PSF) et du Projet de Performance Fédéral (PPF).

Une feuille de route pour décliner la politique fédérale sur les territoires pour cibler les objectifs principaux à développer en donnant des directions concrètes et des outils précis, pour chaque sujet stratégique.

Un contrat avec des engagements pour chacune des parties.

Un soutien fédéral à la déclinaison des directives techniques nationales sur les territoires.

ANS-PSF 2024 :

La commission s'est réunie le 22 mai pour l'attribution des montants des aides (Présentation par Fabienne VIGUIE).

ACTION 2 : HAUT NIVEAU : Coordination collectif, stage, compétitions, détection, accompagnement socio professionnel des SHN, Mise en liste, filière d'accession, développement d'outils...

- Les Collectifs :
Préparation des sélectionnés aux compétitions internationales :
 - Martigny (Suisse), championnats d'Europe individuel, doublette féminin/masculin et doublette mixte, du 19 au 23 juin ;
 - Santa Susanna (Espagne), championnats d'Europe tripléte et tir de précision féminin du 10 au 14 juillet ;
 - Début de la campagne des nationaux pour tous les collectifs.
- CRE : Travail sur la production et l'actualisation des contenus d'entraînement des CRE
Un séminaire de travail sur les contenus des CRE s'est tenu à Marseille avec les CTFR. L'objectif était la construction de contenus plus complexes pour que les joueurs puissent travailler et maîtriser l'ensemble des compétences du référentiel en fonction de leur âge et de leur niveau.
Un drive accessible à l'ensemble des CTFR a été créé contenant la nouvelle production des fiches et des séances adaptées pour les catégories Minimes, Cadets, Juniors.
Afin d'améliorer la communication interne, il est proposé un système d'échange d'information entre les différents acteurs afin d'obtenir un suivi régulier des joueurs en filière d'accession au HN.
- Expérimentation biomécanique : cette première expérience sur l'analyse du mouvement du tir dans l'épreuve du tir de précision s'est bien réalisée avec la coordination FFPJP et de deux étudiantes de l'ENS Rennes.
Dans le même registre nous avons une demande de stage d'une étudiante licenciée FFPJP dans le Grand EST en masters d'optimisation de la performance
- Proposition de modification fonctionnement inter-régional : (validé par le CD)

| MISSIONS | COMITE REGIONAL | FFPJP | PRISE EN CHARGE FINANCIERE |
|--|-----------------|-------|----------------------------|
| Proposition des joueurs | X | | |
| Diffusion Liste des joueurs retenus | | X | |
| Organisation et réservation des déplacements | X | | FFPJP |
| Organisation et réservation Hôtellerie | | X | FFPJP |
| Organisation et réservation Restauration | | X | FFPJP |

La modification principale réside dans l'organisation des déplacements des joueurs issues des territoires.

La prise en charge financière des déplacements sera encore assurée par la FFPJP à raison de :

- 1 départ unique et groupé par région ou 2 départs distincts pour les grandes régions (AURA, OCCITANIE, NOUVELLE-AQUITAINE).
- 1 accompagnateur maximum par lieu de départ.

Il est conseillé de privilégier les transports en commun ou le co-voiturage.

Les préacheminements en voiture vers le lieu de départ régional ne seront pas pris en charge par la FFPJP.

Les joueurs se déplaçant par leurs propres moyens jusqu'au lieu du Stage Inter-régions ne seront pas pris en charge.

Les repas seront pris en charge par la FFPJP à partir du début du stage sur le lieu indiqué dans la convocation et jusqu'à la fin du stage.

ACTION 3 : PRESERVER LA SANTE DU SPORTIF : Politique en faveur du sport santé, politique de prévention et de lutte contre les discriminations et la violence dans le sport, SMR, ...

- Appel à projet Trophée sport santé édition 2024 ;
- Réalisation séminaire sport santé (mars 2024) ;
- Intégration au réseau sport santé voulu par le MS (Visio, échanges).

ACTION 4 : FORMATION – PROFESSIONNALISATION : Politique de l'organisme de formation, politique de structuration et d'élaboration d'une stratégie de professionnalisation, recrutement et accompagnement des CTFR et de leurs employeurs, soutenir le réseau de structures désireuses d'employer...

- Professionalisation, situation RH des CTFR

Pour faire suite au séminaire des C.T.F.R. à Marseille, un point d'étape personnalisé sur l'avancée des missions a été réalisé.

La D.T.N. se rend compte que la plupart des C.T.F.R. se sentent eseuilés dans leur territoire. Les moments de séminaires, de compétitions et globalement les moments d'échanges sont très importants pour leur dynamique.

Il y a des missions qui devraient normalement être assurées par des élus mais qui s'ajoutent aux tâches des CTFR.

La multitude de petites tâches qui se superposent ne permettent pas forcément le suivi et l'aboutissement des projets.

Il y a quelques craintes sur les prochains changements à venir avec le départ de la CTFR Occitanie et la réussite de Florian Rousseau (CTFR Pays de la Loire) au concours de Professeur de sport spécialité Pétanque et sa montée au niveau national en tant que cadre d'Etat.

Quelle est la volonté de remplacer les postes de CTFR sur les pays de la Loire et l'Occitanie ?

La question de l'évolution professionnelle est également beaucoup revenue.

Le DTN alerte sur le contexte très difficile des conditions de travail de certains CTFR.

A la vue de la situation et de ce sentiment d'isolement, une piste de réflexion est envisagée pour mieux accompagner les CTFR dans leur mission de développement : un système de compagnonnage CTFR/CTFN.

Lors du séminaire des CTFR il a été rappelé l'obligation (commande du ministère) de fournir une cartographie des écoles de pétanque en adéquation avec la possibilité d'actions scolaires pour le projet de développement régional.

Recrutement 2^{ème} CTFR CR AURA :

- 10 candidatures reçus et proposition des profils pour un entretien
- 4 candidats seront reçus en entretiens de recrutement le lundi 03 juin à Valence

Le directeur technique national tient à souligner tout le travail effectué par l'ensemble de ses collaborateurs.

VI. FORMATIONS FEDERALES (William ROUX)

Vous trouverez en pièce jointe le diaporama « FORMATIONS FEDERALES » :

- Evolution de la formation professionnelle DEJEPS (Blocs de compétences) ;
- Réforme 2025-2026 de la formation fédérale (incidences sur notre dispositif de formation) ;
- Formation gestionnaire table de marque.

Décision :

- Validation de la formation Responsable de Table de marque : **Application 1^{er} janvier 2025** ;
- Modification de la formation fédérale ;
- Modifications de terminologies et missions : Responsables d'équipes / encadrants.

Accès à l'aire de jeu : laisse que les encadrants sur les chaises : **Application : 1^{er} janvier 2026.**

Michel LEBOT : le travail effectué reflète les orientations que j'avais fixées mais attention à ne pas aller trop vite. Il faut que les mentalités aient le temps d'appréhender et d'intégrer le changement. A vouloir aller trop vite on risque d'avoir un effet blocage. Il ne faut jamais perdre de vue l'objectif que l'on veut atteindre et pour l'atteindre se fixer des étapes intermédiaires. Nous avons du mal à faire en sorte que l'encadrement des jeunes par des personnes diplômées lors de nos compétitions soit effectif partout. Donc à ce stade, vouloir l'étendre à d'autres catégories est une utopie, comme imposer des normes aux clubs pour les arbitres est prématuré. Il faut que la réforme se fasse, qu'elle produise des effets significatifs afin que de nouvelles règles puissent être mises en place. Pour autant, définir le rôle et les missions des officiels intervenant sur nos compétitions est important afin que la structuration que nous souhaitons soit efficiente.

VII. COMMISSIONS

1. Centre national C.N.P.J.P. (Michel ROBERT)

A la suite du concours d'architecte, trois nouvelles propositions ont été effectuées. Le jury a retenu un architecte, et des discussions vont intervenir avec lui pour fixer les honoraires et certaines modifications du projet.

En novembre 2024, il y aura le dépôt du permis de construire pour une livraison 3^e trimestre 2026.

Le comité directeur valide le choix du jury.

2. Commission équipements sportifs (Michel ROBERT)

Des mises à jour de notre Règlement des Boulodromes et de sa Notice d'impact ont été effectuées. Ces deux documents n'ont pas subi de modifications depuis 2013.

Propositions de modifications 2024

- Passage à 7m pour toutes nouvelles constructions > 16 pistes ;
- Maintien à 5,5m pour les préaux / ombrières ;
- Recommandation de 200 à 500 lux pour le niveau national ;
- Suppression de l'aménagement en trottoirs, uniquement au même niveau que le sol sportif ;
- Nouveau classement ;
D = proximité / C = départemental / B = régional / A = national
Suppression de International (FIPJP)
- Changement du terme sable par mélange sableux (plus adapté à notre pratique) ;
- Pente du sol à 0% ;
- Terrain stabilisé uniquement pour le Jeu Provençal ;
- Passage à 20cm (jusqu'à 27cm) et Epaisseur 10 cm (madrier) –plus solide et adapté.

Ces modifications sont validées par le Comité Directeur.

Les prochaines étapes sont :

- Ajout des cartographies du recensement des boulodromes ;
- Envoi de la base de données des boulodromes au Ministère pour la mise à jour de la base DATA ES ;
- Demande de RDV et validation par la CERFRES ;
- Envoi du nouveau règlement et notice d'impact à l'ensemble des organismes concernés (ANDES, ANDIISS, AMF...) + autres Fédérations (FFH, FFSA, FFME, UFOLEP, FFSB, etc.).

3. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Il reste un peu plus d'une dizaine de nationaux qui ne sont pas couverts par un délégué, à défaut il sera demandé aux CD d'appartenance de trouver un délégué.

Une réflexion est en cours au sujet des compétitions comme la Marseillaise et le Provençal 13 qui sont ouvertes à des personnes non licenciées. L'utilisation du « *pass-contact* » est une possibilité pour sécuriser l'inscription de ces personnes. Comme à l'instar d'autres fédérations ouvrant des manifestations d'envergure aux non licenciés, il nous faut réfléchir à la possibilité d'avoir des ATA (Autre Titre d'Adhésion), à nous d'être ouvert et créatif.

La sécurisation des inscriptions en ligne via la plateforme fédérale se poursuit avec la confirmation de sa mise en œuvre pour 2025.

Nationaux annulés : BORGGO (2B) et Jeunes ANGERS (49).

4. C.N.C. et championnats départementaux (Laurent VAISSIERE)

Un mot sur les championnats départementaux : les championnats se sont déroulés cette année parfois dans des conditions difficiles principalement dues aux intempéries mais aussi malheureusement à la suite de faits de violences totalement inadmissibles. Le comité directeur a toujours apporté son soutien en appliquant systématiquement les procédures de suspension avant de comparaître. Une vidéo a également été diffusée face aux rumeurs de détournement de l'application gestion concours. S'il est impossible d'atteindre la perfection, il reste pour autant des marges de progression au vu des informations que nous pouvons recevoir, c'est le cas notamment dans l'organisation des championnats et les équipes à qualifier pour les championnats régionaux. Que ce soit un mauvais paramétrage de gestion concours au lancement d'un championnat, une mauvaise lecture ou une méconnaissance de nos textes sur les remplacements, ce sont des choses que nous pouvons facilement améliorer pour éviter les polémiques et contentieux. Pour ce faire, des précisions seront apportées en annexe du règlement des championnats de France pour apporter une aide et éviter toute erreur d'interprétation.

Le calendrier des CNC a été transmis à tous les clubs, l'empreinte carbone des déplacements a été significativement réduite avec le partage des groupes en 2 et une réduction des kilomètres parcourus. Il a également tenu compte du week-end prolongé du 1er novembre pour regrouper 2 journées.

5. Jeu provençal (Laurent VAISSIERE)

Coupe de France : date butoir le 05 mai et le tirage au sort a été effectué. Ils ont jusqu'au 30 juin pour le 1^{er} tour.

La phase finale se déroulera à Marmande le week-end du 30 novembre.

6. Commission de discipline (Michel POGGI)

La Commission de discipline fédérale s'est réunie pour étudier les affaires suivantes :

- Bol d'Or de Nice : M. CONSONNOVE (CD06) ;
- National de Tours : MM. RONCIN et AUGER (CD14).

Deux affaires sont en cours en Commission Nationale : Mme ZOCCALI et M. CONSONNOVE.

Remise de peine : la demande de M. ROMERO (Affaire Le Provençal) est refusée.

Comité d'Ethique : 2 affaires en cours.

7. Commission Championnats de France et Calendrier (Corine VEROLA)

- Championnats de France

Reste à couvrir en 2025

- CHF Jeunes ;
- CHF Doublette JP.

Courriers divers :

- Objet : autorisation de faire des terrains 12x 3 m pour l'Individuel homme en Poules seulement ;
- Castelnaudary : CD 11 demande la possibilité d'avoir dans le carré une équipe du CD 11 pour les premières parties. Le comité directeur n'est pas favorable à cette demande ;

- Tenues (CD78) : l'identification du comité sur les tenues : le flochage est de couleur différente entre les joueurs. Réponse : il doit effectuer les modifications par le prestataire car les tenues ne sont pas homogènes ;
- Remplacement d'équipes : rappel, possible jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre.

- **Calendrier 2025**

Vous trouverez en pièce jointe le calendrier sportif 2025.

Les championnats départementaux promotion et jeunes n'auront pas lieu aux mêmes dates, ce qui nous a amené à avancer le championnat promotion en mars.

Championnat Régional : le 8 mai tripléte Jeunes - Date butoir au 15 juin pour le tir de précision jeunes

Championnat départemental de tir de précision : date butoir le 18 mai.

Championnat régional de tir de précision : date butoir le 14 juillet.

Il sera envisagé de décaler certains championnats en septembre 2026.

8. Commission PSF – ANS (Fabienne VIGUIE)

La répartition a été effectuée par la commission d'attribution fédérale à partir de l'enveloppe d'un montant total de 305 900 €, avec les contraintes suivantes :

- 1) Respecter l'enveloppe minimum consacrée aux territoires ultra-marins (23 200 €)
 - Avec la répartition proposée, ces crédits ultra-marins s'élèvent pour le moment à 24 300 €.
- 2) Veiller à maintenir le seuil de 50 % de l'enveloppe globale (152 950 €) à destination de nos clubs
 - Avec la répartition proposée, ces crédits clubs s'élèvent pour le moment à 155 400 € (soit 50,8 %).
- 3) Ne pas dépasser 15 % de l'enveloppe PSF globale (soit 45 850 €) pour les actions saisies « Accession territoriale au sport de haut niveau »
 - Avec la répartition proposée, ces actions « *accession territoriale au sport de haut niveau* » représentent 45 800 € soit 14,9 %.
- 4) Parmi l'enveloppe des Vacances Olympiques (VOP), consacrer à minima 4 700 € à l'outre-mer
 - Avec la répartition proposée, 8 500 € soit 70 % de l'enveloppe VOP va à des clubs d'outre-mer.

215 dossiers déposés sont financés (179 l'an dernier) dont 114 par des clubs, 43 de CD pour la plupart des actions à destination des jeunes (120), féminines (38) et personnes en situation de handicap (26).

9. Commission mixte paritaire (Véronique BAJOLLET)

Dates des scrutins

1^{er} tour du 13 au 18 décembre 2024, fin scrutin à 19h00 résultats à 20h00 si 2^{ème} tour.

2^{ème} tour 19 et 20 décembre 2024 jusqu'à 19h00.

2 au 4 décembre 2024 pour les arbitres/éducateurs/SHN avec les résultats le 10 décembre.

Vote des Présidents

Si le congrès est reporté pour quelque raison que ce soit, entre le 13 et 18, soit pendant la période de vote du 1er tour, seul le Président élu lors de ce congrès reporté, sera autorisé à voter et donc à exprimer le vote du comité départemental.

Donc si congrès après : vote l'ancien Président.

Date congrès départementaux : confirmation du 17 novembre comme date limite ferme. Toutes demandes particulières seront étudiées par la CSOE.

Election des 2 représentants des comités régionaux : en présentiel le 20 par voie électronique.

Date limite le 15/12 pour les congrès régionaux.

La date de fin de la campagne est le 12 décembre au soir.

Compte de campagne

Pas de sommes allouées à chaque liste.

Invitation au Congrès de chaque tête de liste : déplacement, hôtel et restauration du vendredi midi au samedi soir inclus + invitation des Présidents et Présidentes de CNE + CNA + SHN.

La F.F.P.J.P. publiera sur son site les professions de foi des candidats.

10. Commission féminine (Fabienne VIGUIE)

Il a été étudié la compétition *ODALYADES* réalisée en PACA : compétition de promotion composée d'une licenciée et d'une non licenciée. Des études complémentaires sont menées. Il faut voir si on peut trouver un partenaire qui puisse parrainer cette compétition.

Question : quid du port des leggings ?

S'il s'agit d'un legging sportif, il doit être autorisé lorsqu'il est uni.

Dans tous les cas, cela est apprécié par les jurys de concours (et non les arbitres).

VIII. TOUR DE TABLE

Date du CODIR 2024 modifiée : 29 et 30 novembre 2024

Joueurs Malgaches : toutes les sanctions contre la Fédération Malgache ont été levées par la F.I.P.J.P.

Accord aux services consulaires que pour les joueurs et joueuses qui auraient, au préalable, obtenu l'accord de la FSBM ce qui habituerait les joueurs et joueuses voulant se rendre en France à passer par vous.

Les organisateurs qui souhaitent voir participer des équipes malgaches dans leurs compétitions sont obligés de passer par la FFPJP et ils seraient les seuls à avoir le droit d'afficher des équipes « de Madagascar » après validation de la Fédération. Ce seront alors des équipes Internationales.

Création d'un organe international, coordinateur en France sous l'autorité de la Fédération Malgache.

Courrier d'un préfet adressé un Président de club : objet réglementation des APS : par suite d'un contrôle et à l'appui de la réglementation fédérale : nuisances sonores - lutte contre violences.

Plusieurs manquements établis : obligation d'affichage (attestation RC, organisation des secours), hygiène et sécurité (trousse de secours obligatoires adaptés sans médicaments), compléter le Règlement Intérieur (procédure d'alarme en cas d'incendie, conduite à tenir sur les nuisances sonores, etc.), et rappel de la consommation d'alcool dans les Établissements sportifs.

Courrier annexé au présent compte-rendu à diffuser largement aux clubs affiliés afin de veiller au respect de la réglementation liée aux activités sportives.

Défendeur des droits

Nous avons été saisis de cette Autorité Administrative Indépendante, qui, par suite de la saisine d'un licencié, nous demande de fournir les justificatifs aux interrogations suivantes :

- ✓ Pourquoi limiter à 1 joueur muté externe par équipes ? et pourquoi cette règle ne s'applique pas aux joueurs du même département ?


Pour empêcher que les clubs soient pillés, éviter donc des mutations de départements à département.

Cela ne concerne que certaines compétitions particulières liées au club : CHAMPIONNATS et COUPE.

Championnats du Monde Dijon 2024 : le président mène une réflexion afin de voir le périmètre des invitations.

Fin de la réunion : samedi 25 mai à 18h00.

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

